Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 41

Artikel: Les violons de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179440

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cinquième année. N° 41. Samedi 5 Octobre 1867.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les violons de Lausanne.

Il est un des produits de l'industrie lausannoise que beaucoup de personnes n'ont peut-être pas assez remarqué jusqu'ici, quoique depuis longtemps il soit très favorablement apprécié de tous nos artistes et qu'il ait obtenu une excellente réputation au dehors. Nous voulons parler des instruments de musique sortant de l'atelier de M. Pupunat.

En effet, à part les artistes et les amateurs, il est peu de gens qui sachent combien ces instruments sont recherchés et estimés des véritables connaisseurs ; beaucoup ignorent, sans doute, que le petit atelier du bout du Grand-Pont envoie ses violons dans presque toutes les parties du monde.

Avant d'aller plus loin, hâtons-nous de prévenir nos lecteurs contre l'idée qu'ils pourraient avoir que ces lignes sont une réclame. Ce serait certainement une grande erreur de le croire, car nous les publions complétement à l'insu de celui qui en est l'objet.

Nous avons eu plusieurs fois le plaisir de visiter le petit atelier dont nous parlons, véritable modèle dans son genre, par l'ordre et le goût particulier de son arrangement. Nous avons eu le plaisir bien plus réel encore de nous entretenir souvent avec M. Pupunat, dont le caractère doux et affable, les nombreuses et fines observations, les remarques curieuses qu'il a eu l'occasion de faire depuis nombre d'années sur tout ce qui se rattache à son art, en font un causeur spirituel et des plus agréables.

C'est dans ces moments d'entretien que nous avons recueilli les détails qui vont suivre, et que nous livrons à la publicité sans permission, certain que si nous l'avions demandée, elle nous eût été positivement refusée par une excessive modestie. Nous ne pouvons résister au désir de les faire connaître, espérant qu'ils seront lus avec intérêt et que M. P. voudra bien nous pardonner la liberté que nous avons prise.

M. P. n'est pas seulement un simple luthier, un fabricant travaillant le bois d'après un modèle donné et invariable, assemblant les diverses parties d'un instrument pour le livrer ensuite au commerce, et n'ayant en vue que la quantité des objets fabriqués. Non, il possède la science de son art, il s'y voue avec persévérance et y apporte sans cesse les améliorations dictées par sa longue expérience, par les observations des hommes compétents et par l'examen des instruments de facteurs célèbres, qui lui tombent de temps en temps sous la main, pour être réparés.

La réparation des instruments de musique exige une grande habileté, et M. P. a pour ce genre de travail un talent tout particulier. Avant de toucher à l'objet qui lui est confié, il l'étudie dans sa forme, cherche à en saisir les mérites et les défauts, à connaître son origine et la méthode du facteur primitif, pour ne pas nuire à l'instrument tout en voulant le réparer, et afin de lui conserver toutes ses qualités.

Jusqu'à l'âge de 30 ans, M. P. exerça la profession de menuisier-ébéniste ; très adroit dans cette partie, on remarquait souvent ses ouvrages délicats et bien finis. Il n'y avait alors à Lausanne qu'un luthier très âgé, M. Z., qui ne travaillait plus. Un étranger, amateur de musique, qui venait de briser son violon, se présente un jour avec cet instrument dans la petite boutique de l'ébéniste située à l'angle formé par la rue du Grand St-Jean et la placette du même nom, et le prie de bien vouloir le raccommoder. M. P. s'excusa disant que, n'ayant jamais fait pareil ouvrage, il n'en avait pas la moindre notion, et ne se sentait pas capable de l'entreprendre. L'étranger, qui avait entendu parler de l'ébéniste comme d'un homme très adroit, insista pour qu'il se chargeât de la réparation, lui assurant, du reste, qu'en cas de non réussite, il ne lui ferait aucun reproche. M. P., cédant à ses sollicitations, démonta l'instrument, décolla ses différentes parties, et l'examina attentivement ; sa confection, ses dimensions l'intéressèrent vivement ; il prit des empreintes, mesura les épaisseurs, dessina les contours et obtint un patron complet, mûrissant déjà l'idée de faire un jour lui-même un instrument semblable.

Le violon fut réparé avec succès et l'étranger fut si satisfait qu'il s'empressa de faire connaître à tous ses amis le talent de l'ébéniste, qui lui apportait quelques semaines plus tard un violon de sa confection, calqué sur le modèle du précédent. L'instrument examiné et essayé par des connaisseurs fut trouvé bon et la réputation du menuisier-luthier fut faite. Une nouvelle circonstance vint enfin décider de son avenir.

M. Perdonnet, fils, possédait un violon du célèbre facteur de Crémone, Stradivarius, qu'il avait payé 3000 fr. Un grave accident était arrivé à cet instrument qui se trouvait brisé en plusieurs en-

droits. M. Perdonnet vint immédiatement auprès de M. P. et le pria de bien vouloir réparer le précieux violon. Cette fois, l'ébéniste refusa positivement, disant qu'il comprenait assez toute l'importance et toutes les difficultés que comportait la réparation d'un instrument d'aussi grande valeur. « Que ferais-je, ajouta-t-il, si je ne réussissais pas? » M. Perdonnet l'encouragea en lui témoignant toute la confiance qu'il avait en lui. « Si vous ne réussissez pas, lui dit-il, vous ne serez responsable en rien. Veuillez vous mettre à l'ouvrage, vous me ferez grand plaisir. »

Comme pour la première réparation dont il avait été chargé, et sachant qu'il avait en mains l'instrument d'un grand maître, il le démonta entièrement et en prit le patron avec la plus scrupuleuse exactitude, comme le meilleur modèle à imiter. Il exécuta son travail à l'entière satisfaction du propriétaire du violon, qui le revendit plus tard à Paris pour la somme de 5000 fr.

C'est sur ce modèle que sont confectionnés la plupart des violons qui sortent de l'atelier de M. P., qui apporta du reste, graduellement, dans son art, des améliorations importantes et toujours reconnues excellentes par les hommes compétents. Sa réputation est maintenant telle que ses violons sont partout très appréciés, et qu'il n'est point rare d'en voir expédier en Amérique, en Inde, en Angleterre et dans d'autres pays. Les grands artistes qui viennent dans notre ville ne s'en retournent jamais sans rendre visite au luthier lausannois.

Disons en terminant que M. Pupunat a un autre talent non moins digne d'intérêt et qu'il dissimule peut-être trop. Il est poète. Tous les membres du cercle de *La Réunion* savent qu'il fait des vers charmants, dont ils leur donne chaque année un échantillon lors de la célébration d'un anniversaire historique, cher à tous les Vaudois. L. M.

Genève sous la terreur.

I

Lorsqu'on lit le récit des scènes sanglantes, des excès de tout genre, dont la France a été le théâtre en 1793 et 1794, on a peine à croire à de pareilles choses; il semble qu'une telle fureur de sang n'a jamais pu s'emparer à ce point des hommes de la révolution française. Mais ce qui peut nous étonner davantage et nous paraître plus invraisemblable encore, c'est que des scènes d'un caractère aussi atroce se soient passées dans notre pays. Il faut cependant se rendre à l'évidence et accepter la triste réalité de l'histoire.

Dès 1790, les idées d'où naquit la révolution française commencèrent à se faire jour à Genève; plusieurs personnes, les unes poussées par l'attrait de la nouveauté, d'autres par enthousiasme et par entraînement, un plus grand nombre encore par ambition, travaillèrent à répandre la doctrine que la souveraineté appartenait au peuple et que tous les hommes devaient avoir entr'eux une égalité absolue. L'aristocratie fut huée et menacée; les Jacobins de Genève copièrent les allures de ceux de Paris, qui avaient couvert la France de clubs, de tribunaux révolutionnaires et de guillotines. Ils adoptèrent le bonnet rouge, le *ça ira* et le costume débraillé.

En 1792, les Girondins fomentèrent la révolution à Genève et y formèrent des Robespierre qu'ils prirent sous leur protection. A la même époque, la France déclara la guerre au roi de Sardaigne. Le général Montesquiou, chargé de cette expédition, avait aussi reçu des ordres secrets contre Genève, et son armée s'approchait de nos frontières. Le parti de Brissot avait le projet d'environner la France de républiques gouvernées exactement d'après les principes de cette dernière. La Savoie entrait dans ce vaste plan, et Genève était désignée pour en devenir la capitale. Les ordres donnés au général français portaient que cette place était nécessaire pour assurer la possession de la Savoie; il devait y entrer de gré ou de force pour y prendre 20,000 fusils dont la France avait besoin. On prétextait aussi que c'était pour protéger les nombreux amis de la liberté qui se trouvaient en grand nombre dans Genève et qui désiraient y voir établir un gouvernement selon leurs vœux.

Le 10 octobre 1792, la milice genevoise s'assembla pour témoigner de son dévouement à ses magistrats si violemment menacés par la France, et prendre l'engagement de périr avec eux. Les officiers invitèrent à sortir des rangs tout individu qui ne désirait pas prendre cet engagement solennel, et ils eurent soin de promettre qu'aucune injure, aucune provocation ne troubleraient ceux qui s'y refuseraient; ils insistèrent sur ce que chacun, instruit de l'état des choses, devait en juger selon ses lumières. Trois ou quatre individus seulement se séparèrent de la troupe; et au milieu de l'enthousiasme national, de l'exaltation politique qui régnait à ce moment, ils ne reçurent ancune espèce d'insulte et continuèrent à vivre paisiblement au sein du peuple. — Ce trait est vraiment honorable pour les Genevois, dont l'attitude ne fit que redoubler l'acharnement de Brissot et du parti girondin. L'union, le patriotisme calme et réfléchi des défenseurs de Genève, présentaient un contraste trop blessant pour les républicains français.

Informés des dangers que courait Genève, les Suisses, ses fidèles et anciens alliés, se préparèrent à les partager, et ils eurent le temps d'entrer à Genève avant l'arrivée de l'armée étrangère.

Des députés furent envoyés au général français pour lui demander le motif de son attitude menaçante. Il leur répondit que le gouvernement genevois avait insulté la république française en appelant le secours des Suisses pour repousser une attaque qu'elle n'avait jamais eu en vue et que cet appel seul avait provoqué; il accusait ces députés de malveillance. Cependant Montesquiou négocia pacifiquement ensuite de pleins pouvoirs. Il fut décidé que l'armée française se retirerait, ainsi que les Suisses qui étaient dans Genève. — Mais tout à coup on apprit que Brissot avait attaqué le traité